



CONTRAT VOLAILLES 2026-2027
Du lundi 21 septembre 2026 au lundi 28 juin 2027
Producteur :
Sylvain BARBERY – Ferme du Pignon Blanc - 91410 CORBREUSE

1 exemplaire à retourner signé à la table de pointage les jours de distribution ou par mail

Contact : Christine BRESSON Tel : 06 03 43 21 36 courriel : christine.bresson@free.fr

Nom / Prénom de l'adhérent:

Adresse:

Téléphone: Courriel: @

Termes du contrat :

- **VOLAILLES :** Les volailles sont élevées selon les normes de l'Agriculture Biologique.
Le prix au Kg : **Pintade : 17,80€ Poulet : 13.50€.** Vous pouvez commander plusieurs volailles à chaque livraison.
Le prix de chaque volaille étant lié à son poids, vous devez payer un acompte sur le prix final de chaque volaille et devrez régler le solde du montant de l'ensemble des volailles reçues au cours de la saison suite à la dernière livraison du lundi 28 juin 2027.
- **LIVRAISONS :** **Tous les mois environ** (Voir dates sur le tableau). Cette saison comporte 6 distributions.
Lieu et horaires de distribution : Chemin de la ronce-91460 Marcoussis, le lundi **entre 19h et 20h**
- **REGLEMENT :** 1 à 2 chèques remis au producteur et encaissés en septembre et décembre.

Engagements :

- **Adhérent :** Je soussigné(e), membre de l'association « AMAP de la Ronce », après avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur et acquitté ma cotisation 2026/2027, m'engage pour la saison à acheter le **nombre de volailles** choisi par livraison comme précisé dans le tableau ci-après (indiquer le nombre dans les cases des livraisons choisies et noter le nombre total de produits) :

Produit	21/09	16/11	18/01	15/03	26/04	28/06	Nb Prod.	Prix unitaire ¹	Montant ²
Poulet								27,00€	,00€
Pintade								30,00€	,00€
Foie ³								4,60€	, 0€
Gésier ⁴								5,60€	, 0€
Total réservation									, 0€
Montant des chèques ⁵									, €

¹ Prix unitaire de réservation pour un produit. Pour les volailles, il s'agit d'un acompte sur le prix final de chaque volaille.

² Montant de réservation pour chacun des produits : nb produits (somme des produits commandés pour l'ensemble des distributions sur l'année) multiplié par le prix unitaire du produit.

³ Foies de poulet frais en pot de 300g à 4,60€ le pot. **6 pots maximum peuvent être disponibles pour chaque distribution.** Merci de **contacter le référent** afin de réserver vos foies pour les distributions choisies et de vérifier la disponibilité **avant de remplir le contrat.**

⁴ Gésiers de poulet frais en pot de 300g à 5,60€ le pot. **6 pots maximum peuvent être disponibles pour chaque distribution.** Merci de **contacter le référent** afin de réserver vos gésiers pour les distributions choisies et de vérifier la disponibilité **avant de remplir le contrat.**

⁵ Le montant des chèques correspond au total de réservation divisé par 2 si le règlement se fait en deux fois.

Je suis solidaire des aléas exceptionnels de production : pertes dues aux intempéries, problèmes phytosanitaires... et accepte d'éventuels décalages dans les dates de livraison.

Je suis informé(e) que je dois prévoir une glacière ou un sac isotherme le jour de la livraison.

Je suis informé(e) que toute volaille non retirée le jour de la livraison sera proposée aux autres souscripteurs. Si elle ne peut être attribuée, elle restera à ma charge. En cas de vente, l'acheteur me remboursera le prix exact de la volaille.

Je joins à mon contrat signé, les 2 chèques à l'ordre de « **Sylvain BARBERY** » datés du jour de leur création.

J'accepte de payer le solde du montant de l'ensemble des volailles reçues au cours de la saison, suite à la dernière livraison du contrat.

- **Producteur :** Sylvain BARBERY, s'engage à fournir à chaque distribution, des volailles de qualité, issues de son exploitation, élevées selon les normes de l'agriculture biologique et certifiées AB.

L'encaissement échelonné des 2 chèques d'acompte joints au contrat se déroule approximativement tous les 3 mois. Le solde sera ajusté après la dernière livraison. Il prendra en compte, d'une part, les sommes déjà perçues et, d'autre part, le cumul des prix des volailles effectivement livrées au souscripteur, comptabilisés exactement lors de chaque livraison.

Fait à: le

Signature de l'adhérent:

Signature du producteur :

SYLVAIN BARBERY